

Qualité de l'eau de distribution publique

La loi de santé publique de 2004 a préconisé de diminuer par deux, à un horizon quinquennal, le pourcentage de la population alimentée par une eau de distribution publique, dont les limites de qualité ne sont pas respectées pour les paramètres microbiologiques et pesticides.

La directive européenne n° 98/83/CE du 3 novembre 1998, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, fixe des exigences de qualité pour une quarantaine de paramètres transposées dans le code de la santé publique. Pour les paramètres microbiologiques et les pesticides, les limites de qualité sont les suivantes :

- les germes *Escherichia coli* et entérocoques, indicateurs de contamination fécale, doivent être absents dans un échantillon de 100 mL d'eau prélevée ;
- les substances individualisées de pesticides ne doivent pas être présentes à une concentration supérieure à 0,1 µg/L ;
- la concentration de la totalité des pesticides présents ne doit pas dépasser 0,5 µg/L.

Le suivi des indicateurs microbiologiques et pesticides se justifie ainsi :

- la bonne qualité microbiologique des eaux d'alimentation est essentielle, afin de limiter l'apparition de pathologies telles que les gastro-entérites (risque à court terme) ;
- la présence de pesticides dans l'eau potable donne des indicateurs pertinents de la dégradation des ressources en eau ; de plus, ces substances, même à faible dose d'exposition, sont susceptibles d'engendrer des effets sur la santé (cancers, troubles neurologiques et troubles de la reproduction essentiellement).

Généralement, les situations de non-conformité microbiologique recensées proviennent de la défaillance ou de l'absence de système de désinfection des eaux. L'instauration de périmètres de protection autour des points de captage d'eau souterraine et superficielle, qui constitue l'un des objectifs des deux Plans nationaux santé environnement (2004-2008 et 2009-2013), contribuera à améliorer la qualité microbiologique des eaux distribuées à la population.

Les actions d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée vis-à-vis des pesticides doivent être poursuivies et confortées, voire parfois engagées dans certaines zones du territoire. Au niveau national, les ministres en charge de la santé, de l'agriculture, de l'écologie et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont décidé, en juin 2006, de mettre en œuvre un plan interministériel. Répondant aux engagements pris par le gouvernement dans le PNSE 2004-2008, ce plan vise à réduire l'utilisation des pesticides et les risques qu'ils engendrent sur le plan sanitaire pour les utilisateurs de produits et les consommateurs de denrées, ainsi que leurs effets potentiels sur les différents compartiments de l'environnement (eau, air, sol) et la biodiversité.

■ INDICATEURS PRINCIPAUX

Proportion de la population alimentée par de l'eau non conforme pour les paramètres microbiologiques

Cette proportion estimée par le rapport de la population alimentée par de l'eau non conforme pour les paramètres microbiologiques sur la population alimentée par de l'eau ayant fait l'objet d'un contrôle sanitaire est en forte baisse. En 2009, 3,2% de la population ont été alimentés, au moins une fois, par de l'eau du réseau public non conforme pour les paramètres microbiologiques, contre 3,8% en 2008, 5,1% en 2003 et 8,8% en 2000 (graphique 1).

Les zones géographiques où la qualité de l'eau respecte le moins souvent les limites de

qualité microbiologique (carte 1) correspondent à celles où les réseaux d'adduction sont les plus nombreux et desservent peu de population (zones de montagne, zones rurales). Ainsi en 2009, 99,8% des prélèvements étaient conformes dans les unités de distribution (UDI) de plus de 50 000 habitants, contre 90,6% dans les UDI de moins de 500 habitants.

Proportion de la population alimentée par de l'eau non conforme pour les pesticides

Cette proportion est estimée à partir des informations fournies par les Agences régionales de santé (ARS) depuis le 1^{er} avril 2010 et antérieurement par les directions régionales et départementales (DDASS) des affaires sani-

taires et sociales. La proportion de la population alimentée par une eau « au moins une fois dans l'année non conforme pour les paramètres pesticides » a été divisée par 3 en 7 ans : elle est passée de 9% en 2003 à 3% en 2009 (tableau 1). L'évolution défavorable entre 2006 et 2008 était liée en grande partie à de faibles dépassements ponctuels, notamment au niveau des unités de distribution de l'Île-de-France à forte population.

Au cours de l'année 2009, 97% de la population ont été alimentés par de l'eau en permanence conforme pour les paramètres pesticides. Des concentrations élevées et durables en pesticides dans les eaux ont nécessité de restreindre les usages alimentaires de l'eau de la distribution publique pour environ 34 300 personnes, réparties sur 17 départements (0,05% de la population française). Les zones concernées par ce type de restriction étaient principalement situées dans le bassin parisien et le quart nord-est de la France. Pour 2,9% de la population, le non-respect des valeurs réglementaires a été limité, dans le sens où il n'a pas justifié de restreindre les usages alimentaires de l'eau. ●

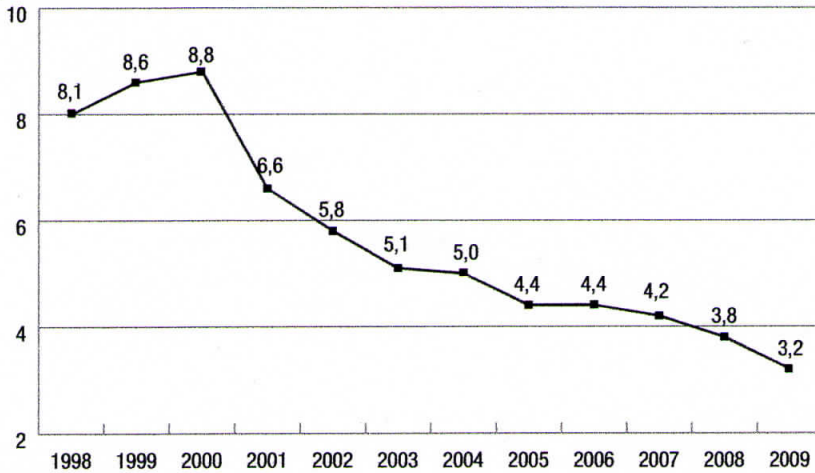
ORGANISME RESPONSABLE DE LA SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF • MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DGS, BUREAU « QUALITÉ DES EAUX » EAA.

synthèse

La proportion de la population alimentée par de l'eau au moins une fois non conforme aux paramètres microbiologiques au cours de l'année a diminué de 5,6 points entre 2000 (8,8%) et 2009 (3,2%) et de 1,9 point entre 2003 (5,1%) et 2009 (3,2%). Cette amélioration semble durable et traduit les efforts faits par les responsables de la distribution d'eau et les ARS pour améliorer la qualité de l'eau de la distribution publique. S'agissant des pesticides, la situation en 2009 montre une évolution favorable, la population alimentée par une eau non conforme est en forte baisse : elle est passée de 9% en 2003 à 3% en 2009. Pour 2,9% de la population, le non-respect des valeurs réglementaires a été limité, dans le sens où il n'a pas justifié de restreindre les usages alimentaires de l'eau.

La situation en 2009 montre une évolution favorable, la population alimentée par une eau non conforme est en forte baisse : elle est passée de 9% en 2003 à 3% en 2009. Pour 2,9% de la population, le non-respect des valeurs réglementaires a été limité, dans le sens où il n'a pas justifié de restreindre les usages alimentaires de l'eau.

GRAPHIQUE 1 • Proportion de la population desservie, au moins une fois, par de l'eau ayant été non conforme pour les paramètres microbiologiques entre 1998 et 2009 (%)



Champ : France entière.

Sources : SISE-Eaux, ARS, ministère chargé de la santé.

SOURCES • Données du contrôle sanitaire des eaux contenues dans la base de données SISE-Eaux (Système d'information en santé environnement sur les eaux) et informations recueillies auprès des ARS (et antérieurement au 1^{er} avril 2010 auprès des DDASS).

CHAMP • France (métropole et départements d'outre-mer).

LIMITES ET BIAIS • Indicateur relatif aux paramètres microbiologiques : compte tenu des aléas liés à l'échantillonnage et au contexte de la production des eaux, l'indicateur de conformité des eaux pour ces paramètres se fonde, dans le cadre de cette synthèse, sur le respect des limites de qualité microbiologiques (*Escherichia coli* et entérocoques) pour 95% des prélèvements réalisés annuellement. Indicateur relatif aux pesticides : des informations ne sont pas disponibles pour 0,7% de la population (environ 430 000 personnes).

RÉFÉRENCE •

– Rapports disponibles sur le site du ministère chargé de la Santé, rubrique «Dossiers de la santé de A à Z», «E», «Eau», «Eau du robinet», «Bilan de la qualité des eaux d'alimentation» et «Eau et pesticides».

TABLEAU 1 • Proportion de la population desservie par une eau au moins une fois dans l'année non conforme pour les paramètres pesticides entre 2003 et 2009 (%)

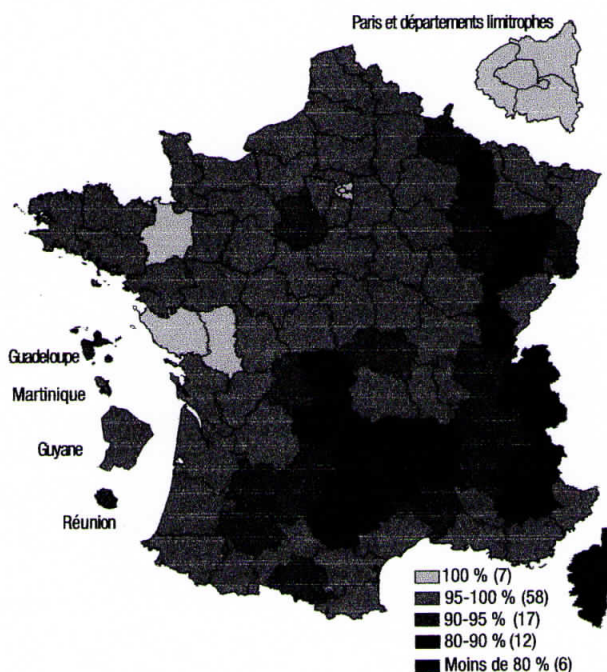
2003	9,0
2004	6,8
2005	6,2
2006	5,1
2007	8,4*
2008	8,1*
2009	3,0

* L'augmentation entre 2006 et 2007/2008 est due essentiellement à de faibles dépassements ponctuels notamment au niveau d'unités de distribution (UDI) de l'Île-de-France à forte population.

Champ : France entière.

Sources : SISE-Eaux, ARS, ministère chargé de la santé.

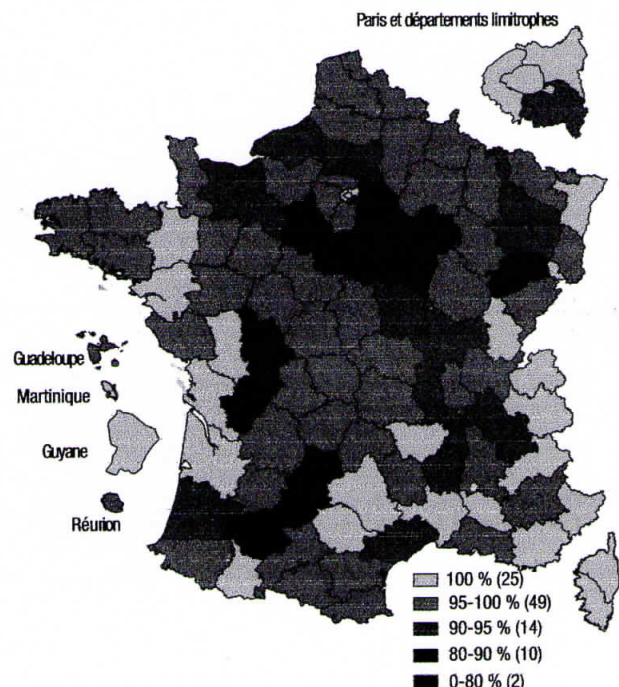
CARTE 1 • Proportion de la population alimentée par une eau de bonne qualité bactériologique (conforme en permanence pour les paramètres microbiologiques) en 2009



Champ : France entière.

Sources : SISE-Eaux, ARS, ministère chargé de la santé.

CARTE 2 • Proportion de la population alimentée par de l'eau conforme en permanence pour les paramètres pesticides en 2009



Champ : France entière.

Sources : SISE-Eaux, ARS, ministère chargé de la santé.